

## Teatro Dimitri: nouveaux modèles pour sortir de la crise

**Pandémie** » L'industrie théâtrale a connu une année difficile et se trouve devant une saison incertaine. Ainsi les créateurs du Teatro Dimitri de Verscio (TI) ont prévu deux scénarios et bricolent de nouvelles formes de théâtre.

Markus Kunz, ancien directeur et actuel conseiller du Teatro Dimitri, donne le sentiment d'un nouveau départ, malgré son respect pour «l'immense défi économique» que la crise liée au coro-

navirus a imposé au théâtre. Il accompagne le Teatro Dimitri, qui s'est engagé dans une tradition non verbale et burlesque, dans une phase de réorientation.

Avec les artistes, le théâtre essaie de tirer le meilleur parti de la situation, résume-t-il. L'année dernière, ils avaient déjà transféré de nombreux événements à l'extérieur et créé une infrastructure en plein air qui répondait largement aux exigences de l'Office fédéral de la santé publique: «Notre public s'est senti très à

l'aise et en sécurité», pense-t-il. Au cours de la prochaine saison, les théâtres en plein air prendront encore plus d'importance, prédit l'ancien directeur. Bien que le Teatro Dimitri, avec son emplacement dans le Sopracceneri, soit favorisé par le climat, les caprices du ciel présentent toutefois également un risque.

**Markus Kunz** est convaincu que l'expérience acquise l'année dernière peut également être mise à profit dans la période post-pandé-

mique: «Quelque chose de grand est sorti de l'adversité, et nous allons probablement l'institutionnaliser à l'avenir.» Comme personne ne peut prédire l'évolution de la pandémie, le Teatro Dimitri prévoit deux scénarios: «Espérer le meilleur, anticiper le pire», résume Markus Kunz. Un premier plan prévoit que le théâtre puisse ouvrir au printemps et fonctionner normalement en été, le deuxième, un report de l'ouverture prévue en avril et un été pas «normal» non plus.

Dans ce dernier cas, de nouvelles solutions créatives seraient nécessaires. «En plus du théâtre classique en plein air, nous réfléchissons actuellement à de nouveaux modèles de scènes.» Il est imaginable d'utiliser simultanément des espaces intérieurs et extérieurs pour certaines pièces et de créer une sorte d'«expérience processionnelle», comme l'appelle Markus Kunz: «Le public visiterait alors différents espaces et scènes», avec «plus d'air» entre les acteurs et le public.

Ce dernier est conscient qu'un passage à court terme au théâtre en plein air et aux nouvelles formes de scène exige une grande flexibilité de la part de tout le monde. Selon lui, les artistes ont appris à gérer cette situation de crise. Il n'y a ainsi pas de tergiversations lorsqu'il est question de nouvelles idées, ils se mettent simplement au travail: «Ils ont une faim énorme. Ils veulent enfin retourner sur scène.» »

EVA PFIRTER, ATS

Une Israélienne juive sur cinq qui veut divorcer est retenue dans le mariage contre son gré

## Divorcer, un combat israélien

« ALINE JACCOTTET

**Egalité** » Depuis trente ans, Sarah ne compte plus les tentatives de conciliation, les suppliques, les démarches, les espoirs déçus, les heures à attendre, en vain. La vie de cette Israélienne est suspendue à un document que son mari lui refuse: l'acte de divorce, *guett* en hébreu. «Je me bats depuis des années pour ma liberté. Mais mon ex considère que je lui appartiens», déplore cette mère de quatre enfants aujourd'hui adultes, qui vit à Jérusalem.

Le judaïsme traditionnel ne donne pas tort à l'époux de Sarah. En hébreu, *baal* signifie à la fois «mari» et «propriétaire». Lui seul peut décider de la fin des noces. La *halakha*, la loi juive, interdit à la femme de se remarier sans cette autorisation et considère les enfants qu'elle pourrait avoir ultérieurement comme des *mamzer*, des bâtards. Un statut qui les empêchera plus tard de se marier dans une communauté juive traditionnelle. La situation est tout autre si c'est la femme qui refuse le *guett*. Le judaïsme ayant autorisé la polygamie pendant des centaines d'années, les enfants issus du nouveau mariage du mari ne seront eux pas marqués de cette infamie.

### Outil d'oppression

En Israël, ces lois ont un impact dévastateur sur la vie de milliers de femmes. «La remise du *guett* donne l'occasion à un mari juif israélien sur cinq d'exercer des pressions plus ou moins fortes et durables sur sa femme», estime Naava, directrice des relations publiques pour l'association Mavoï Satum qui soutient les victimes. «Le *guett* n'est rien d'autre qu'une forme de violence domestique, une arme de rêve dans les mains des maris abuseurs. Dieu n'a pas créé le mariage pour qu'il se transforme en outil d'oppression!» fustige-t-elle.

**«En Israël, peu importe la façon dont on s'est marié: il n'y a qu'une façon de divorcer»**

Naava

Le problème de ces femmes «enchaînées» par leurs maris, est aussi ancien que le judaïsme lui-même. Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, il ne concerne plus les courants juifs réformé ou conservateur, majoritaires en dehors d'Israël, qui ont entièrement révisé les lois juives pouvant s'avérer discriminatoires. S'il perdure en 2021 dans un Etat d'Israël qui revendique son statut de démocratie, c'est parce que deux types de juridiction y coexistent: civile et religieuse.

«Depuis 1953, tout ce qui relève du statut personnel – naissances, mariages,



Du gâteau au cauchemar, en Israël le mariage peut se transformer en prison pour certaines femmes auxquelles on refuse le divorce.

Junior Reis/Unsplash

conversions, funérailles – est réglé par la communauté à laquelle appartient un individu: la sharia pour les musulmans, les lois cléricales pour les chrétiens et la halakha pour les juifs», explique Shuki Friedman, directeur du centre Religion, nation et Etat à l'Institut d'Israël pour la démocratie.

Or les tribunaux rabbiniques sont tenus par les ultra-orthodoxes, et si la Cour suprême israélienne a contribué à la modernisation de leur interprétation de la loi, le divorce reste un sujet à part. «La Cour intervient sur les problèmes découlant de la séparation tels que le soin aux enfants ou le partage des biens, jamais sur le divorce lui-même», précise Shuki Friedman.

### Accord pré-nuptial

De nombreux outils ont été élaborés pour faire pression sur les maris récalcitrants. «Aujourd'hui en Israël, les hommes concernés peuvent être amendés, emprisonnés, leurs droits niés... D'une certaine façon, la situation des épouses juives est meilleure qu'à l'étranger où il n'existe aucun cadre légal pour les aider, à part au Canada et dans l'Etat de New York», relève Shuki Friedman. Depuis peu, la loi israélienne autorise d'ailleurs l'Etat hébreu à prendre des mesures sur son territoire contre les hommes concernés, même s'ils ne sont pas citoyens israéliens. L'an dernier, un Américain qui voulait enterrer sa mère à Jérusalem a ainsi été forcé à donner l'acte de divorce à sa femme pour pouvoir procéder aux funérailles.

Mais la vraie solution, pour les militantes, c'est de prévoir un accord pré-nuptial. «Dans les communautés modernes orthodoxes américaines, il est obligatoire. Si les femmes refusaient de se marier sans un tel document, le problème n'existerait pas», affirme Naava de l'association Mavoï Satum. Difficile cependant de se projeter au jour de ses noces dans un scénario où les épousailles se transforment en prison. Quant au mariage hors de ce système, il ne résout rien. «En Israël, peu importe la façon dont on s'est marié: il n'y a qu'une façon de divorcer», déplore la militante.

Pour faire évoluer les choses, les associations concernées ont créé cette année le premier lobby officiel au parlement israélien. Et essaient d'intégrer des femmes dans les tribunaux rabbiniques qui n'en comptent aucune. «Changer la dynamique du mariage en Israël requiert un engagement délicat. Il faut à la fois faire évoluer le système de l'intérieur et lui trouver des alternatives à l'extérieur», relève Naava. Religieuse pratiquante, elle regrette «l'absence de séparation entre Etat et religion en Israël. Non seulement c'est antidémocratique, mais cela fait de la religion un outil de pouvoir». Un système dont les femmes sont les premières victimes. » PROTESTINFO